



## FESTIVAL PAR ÉQUIPES



27 AU 29 JUIN 2025

Section 3



FÉDÉRATION  
DE NATATION  
DU QUÉBEC



### LIEU

Complexe Aquatique St-Eustache  
230 Bd Arthur-Sauvé,  
Saint-Eustache, J7R 2H9

### INSTALLATIONS

1 bassin, 8 couloirs 25m  
1 bassin de dénagemement

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

16 juin 2025

### COMITÉ ORGANISATEUR

Directeur de rencontre  
Frédéric Planque

Responsable des inscriptions  
Frédéric Planque

Responsable des officiel.le.s  
Georges Vigneault

Lien pour l'inscription des  
officiel.le.s

<https://forms.office.com/r/2EPsAiuw47>

# INFORMATIONS SUR LA COMPÉTITION

## RÈGLEMENTS

- Le Festival par équipe All Tides est sanctionné par la Fédération de natation du Québec.
- Les compétitions sanctionnées au Québec doivent respecter les règlements et les procédures suivants en tout temps :
- Règlements de natation et paranatation – Natation Canada : <https://www.swimming.ca/fr/reglements-de-natation-canada/>
- Règlement de sécurité de la natation en bassin : <https://fnq.ca/clubs-et-regions/reglements-de-securite/>
- Procédure de sécurité pour les échauffements en compétition de natation de Natation Canada : <https://www.swimming.ca/wp-content/uploads/2023/09/procedures-de-securite-pour-lechauffement-en-competition-de-natation-canada-2020.pdf>

## ADMISSIBILITÉ DES CLUBS

- Chaque club participant à une compétition devra être membre en règle de la Fédération de natation du Québec.

## ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

- Les athlètes doivent avoir 11 ans et plus et être inscrits conformément comme membre dans une catégorie compétitive à la Fédération de natation du Québec (ex : un athlète ayant le statut « confirmer compte » n'est pas un athlète inscrit conformément dans la base de données de Natation Canada).
- Les athlètes affiliés avec le statut « sans-attache » à la suite d'une procédure de transfert pourra compétitionner avec le club vers lequel ils sont est en attente de transfert. Toutefois, ils ne pourront remporter aucun point pour un club.
- Les athlètes du programme paralympique devront avoir une classification minimalement de niveau 1 (selon la liste active de paranatation: <https://rankings.edey.org/fr/ActiveRoster>)
- Aucune catégorie spécifique au programme paralympique.
- L'admissibilité de l'athlète est calculée selon son âge au premier jour de la compétition.

## ADMISSIBILITÉ DES ENTRAINEUR(E)S

- Chaque entraîneur participant à une compétition devra être membre en règle de la FNQ.
- Tous les entraîneur(e)s doivent se conformer au Règlement de sécurité de la natation en bassin de la FNQ
- Afin de pouvoir participer à des compétitions sanctionnées de type Intraclub et régionale, l'entraîneur(e) d'un club québécois doit avoir minimalement obtenu le statut « formé » du sport communautaire\*
- Chaque club devra obligatoirement avoir un entraîneur exclusivement dédié à sa fonction d'entraîneur durant une compétition. Un entraîneur ne pourra donc pas compétitionner si celui-ci est le seul entraîneur présent de son club.
- Pour être seul(e) présent(e) en compétition, l'entraîneur(e) doit minimalement avoir obtenu le statut « certifié » du PNCE 101. Mesures d'exception applicable pour les nouveaux entraîneurs : [Règlement de sécurité de la natation en bassin](#)

# CRITÈRES DE QUALIFICATION

## Catégories d'âge- Épreuves individuelles et relais

- Sections 1 à 3 : 11-13 ans, 14-15 ans, 16-17 ans, 18 ans et plus
- Sections 4 et 5: 11-13 ans, 14-15 ans, 16 ans et plus

## QUALIFICATION DES ATHLÈTES

### Période de qualification

- La période de qualification est du **1er septembre 2023 au 16 juin 2025**.

### Critères de qualification

- Les athlètes doivent obligatoirement être inscrits avec leur meilleur temps prouvé effectué durant la période de qualification, lors d'une compétition sanctionnée par la Fédération de natation du Québec (ou un organisme affilié à la World Aquatics).
- Les preuves de temps sont exigées au moment de l'envoi des inscriptions. Seuls les temps de passage ayant fait l'objet d'une demande de temps de passage officiel sont acceptés. Les temps de passage affichés dans swimrankings ne sont pas des preuves de temps acceptables.

### Épreuves par athlète

- 6 épreuves individuelles maximum par athlète.
- Les paranageur(se)s de classification niveau 1 pourront prendre part aux épreuves suivantes : 50m papillon, 50, dos, 50m brasse, 50m libre, 100m libre et 200m libre.

### Épreuves de relais

- L'athlète ne sera pas autorisé à participer à un même relais (même numéro d'épreuve) dans des équipes différentes.
- Les inscriptions NT sont autorisées pour les épreuves de relais.

## FORMAT DE LA COMPÉTITION

### Déroulement de la compétition

- Aucune conversion de temps
- Préliminaires : toutes les épreuves individuelles se nageront senior du plus lent au plus rapide.
- Finale A par genre et par catégorie d'âge, pour toutes les épreuves de 50m à 400m.
- Aucun essai de temps ou épreuves nagées hors-concours ne seront autorisés pour les épreuves individuelles
- Le règlement 3.1.1.1 ne s'applique pas : toutes les épreuves se nageront en préliminaires et en finales peu importe le nombre d'inscription.

### Épreuves de 800m et 1500m libre

- Les athlètes doivent choisir l'une ou l'autre de ces épreuves.
- Ces épreuves seront nagées par séries les plus rapides aux plus lentes

**Important** : Dans le cas où la compétition serait jugée trop longue, il sera offert aux entraîneurs de remplacer l'épreuve de longue distance (800m/1500m) par une distance plus courte pour certains nageurs moins bien classés.

## Épreuves de relais

- Les relais se nageront par genre et par catégorie d'âge.
- Pour chaque épreuve de relais du programme, un club ne peut inscrire qu'une seule équipe par groupe d'âge.
- Les relais 8x devront être constitués d'un athlète par genre et par groupe d'âge. Chaque club ne pourra inscrire qu'une seule équipe par relais 8x
  - Important : pour les sections 4 et 5, pour compléter l'équipe de 8, l'âge de deux athlètes, un masculin et un féminin, sera laissé à la discrétion du club.

## Temps de passage officiel

- Les demandes de temps de passage comme temps officiel devront être faites au bureau de l'administration, au plus tard avant le début de l'épreuve en question.

## Pause

En cas de besoin, le comité organisateur se réserve la possibilité d'insérer des pauses en cours de session, durant lesquelles les nageurs pourront utiliser la piscine pour s'échauffer ou pour le dénouement.

## HORAIRE ET PROGRAMME

HEURES	PRÉLIMINAIRES	FINALES
Échauffement	7h30	16h00
Début	8h30	17h00

SESSIONS DES PRÉLIMINAIRES								
Vendredi 27 juin 2025			Samedi 28 juin 2025			Dimanche 29 juin 2025		
Femmes	Épreuves	Hommes	Femmes	Épreuves	Hommes	Femmes	Épreuves	Hommes
1	200m Libre	2	12	400m Libre	13	23	200m QNI	24
3	50m Brasse	4	14	100m Dos	15	25	50m Papillon	26
5	100m Papillon	6	16	200m Papillon	17	27	200m Dos	28
7	400m QNI	8	18	200m Brasse	19	29	50m Libre	30
9	50m Dos	10	20	100m Libre	21	31	100m Brasse	32
	1500m Libre	11	22	1500m Libre		33	800m Libre	34
SESSIONS DES FINALES								
Femmes	Épreuves	Hommes	Femmes	Épreuves	Hommes	Femmes	Épreuves	Hommes
1	200m Libre	2	12	400m Libre	13	23	200m QNI	24
3	50m Brasse	4	14	100m Dos	15	25	50m Papillon	26
5	100m Papillon	6	16	200m Papillon	17	27	200m Dos	28
7	400m QNI	8	18	200m Brasse	19	29	50m Libre	30
9	50m Dos	10	20	100m Libre	21	31	100m Brasse	32
101/103/105/107	4x50m libre	102/104/106/108	201/203/205/207	4x50m QN	202/204/206/208	301	8x50m libre	

\*les épreuves 107/108/207/208 ne s'appliquent pas dans les sections 4 et 5

## FORFAITS POUR LES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

- **Préliminaires** : Les forfaits devront être remis au bureau de l'administration plus tard 30 minutes avant le début de la session. Le programme des préliminaires sera imprimé la veille de la session. On demande aux entraîneurs de nous communiquer tout forfait dès que possible, la veille avant 18h, afin d'éviter le plus possible des couloirs vides.

- **Finales** : Les forfaits devront être remis au bureau de l'administration au plus tard 30 minutes après la fin de la session des préliminaires, soit après les épreuves suivantes :
  - Vendredi : 50m dos
  - Samedi 100m libre
  - Dimanche : 100m brasse

## PÉRIODE DE MODIFICATIONS POUR LES ÉPREUVES DE RELAIS

- Les membres d'une équipe de relais ainsi que l'ordre de départ doivent être inscrits avant le dernier échéancier pour les forfaits.
- Ordre des nageurs de relais : Les noms et l'ordre des nageurs de relais peuvent être modifiés jusqu'à 30 minutes avant le début de la session.

## CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES ET REMISES DES BANNIÈRES

- Les médailles seront remises au podium. Le déroulement sera communiqué dans le bulletin technique.
- Les bannières seront remises à la fin du programme du dimanche.
- Important : Les athlètes médaillés et les équipes récompensées doivent être présents lors de leur cérémonie protocolaire afin de recevoir leur récompense

# RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

## RÉSULTATS

- Les résultats en direct seront disponibles en ligne.
- Disponibles également via l'application SplashMe.

## POINTAGE

- Seuls les finalistes peuvent marquer des points
- Lors des épreuves nagées « finale contre-la-montre », c'est le classement final qui déterminera le pointage, indépendamment de la série à laquelle l'athlète a compétitionné.

	1	2	3	4	5	6	7	8
Épreuves individuelles	25	20	15	12	11	10	9	8
Relais 4x	50	40	30	24	22	20	18	16
Relais 8x	75	60	45	36	33	30	27	24

## RÉCOMPENSES

- Les 3 premiers athlètes de chaque épreuve individuelle et de relais recevront une médaille
- **Équipe gagnante** : une bannière sera remise à l'équipe qui aura cumulé le meilleur pointage.
- **Esprit sportif** : une bannière sera remise à l'équipe qui se sera démarquée par son esprit sportif à la suite d'un vote. Sont autorisés à voter :
  - 1 entraîneur(e) par club participant;
  - Le(la) directeur(rice) de rencontre;
  - Jusqu'à 4 officiel(le)s tirés au sort, ayant pris part à l'intégralité des sessions de la compétition.

## CHANGEMENTS DE SECTION

- Les clubs qui terminent aux deux derniers rangs de la section 1 passent à la section 2.
- Les clubs qui terminent aux deux premiers rangs de la section 2 passent à la section 1.
- Les clubs qui terminent aux deux derniers rangs de la section 2 passent à la section 3.
- Les clubs qui terminent aux deux premiers rangs de la section 3 passent à la section 2.
- Les clubs qui terminent aux deux derniers rangs de la section 3 passent à la section 4.
- Les clubs qui terminent aux deux premiers rangs de la section 4 passent à la section 3.
- Les clubs qui terminent aux quatre derniers rangs de la section 4 passent à la section 5.
- Le club qui termine au premier rang de sa section 5 passe à la section 4.

**Important :** Lorsqu'un club ne participe pas au Festival par équipe de l'année en cours, il sera automatiquement classé en dernière position de sa section, et donc automatiquement rétrogradé dans la section inférieure. Dans le cas où le nombre de clubs non participants excéderait le nombre de clubs prévus pour rétrogradation, ils sont tous rétrogradés et des clubs de la section inférieure pourraient être promus en remplacement.

## AUTRES INFORMATIONS

### Maillots de bain

Tous les nageurs et nageuses sont autorisés à nager avec le maillot de bain de leur choix lors de toutes les compétitions sanctionnées par la Fédération de natation du Québec. Il n'est pas nécessaire de déclarer le choix du maillot de bain au juge-arbitre si le tissu du maillot de bain est un textile à mailles ouvertes perméables et qu'il n'est pas raisonnablement considéré comme créant un avantage technique en termes de vitesse, de flottabilité ou d'endurance.

### Photographie/vidéographie

Par souci de minimiser les risques, toutes les photos et vidéos prises lors des compétitions sanctionnées par la FNQ, qu'elles soient prises par un photographe ou vidéographe professionnel, un spectateur, le personnel de soutien de l'équipe ou tout autre participant, doivent respecter les normes de décence généralement acceptées. En aucun cas, les appareils photo ou autres dispositifs d'enregistrement ne sont autorisés dans la zone située immédiatement derrière les blocs de départ pendant les départs en entraînement ou en compétition, ou dans les vestiaires, les salles de bain ou toute autre zone d'habillage.

Tous les détails de la procédure relative à la photographie et à la vidéographie sont disponibles [ICI](#).

### MESURES D'ADAPTATION POUR LES NAGEURS S/sourds et les malentendants

Cette compétition prévoit les mesures d'adaptation suivantes pour les nageurs S/sourds et malentendants :

<https://www.swimming.ca/wp-content/uploads/2024/02/Nageurs-Ssourds-et-malentendants-fevrier-2024.pdf>

1. Instruction non verbale assurée par une \*personne de confiance
2. Une lumière stroboscopique, si disponible
3. Signaux manuels donnés par le starter/juge-arbitre ou autre personne

Les clubs doivent communiquer leur besoin d'adaptation au directeur de rencontre avant la date limite des inscriptions. Le personnel de soutien doit être inclus dans le fichier d'inscriptions.

\*Notez que la personne de soutien doit avoir un statut « Enregistré » en tant que personnel de soutien avec Natation Canada, sinon son accès sera refusé.



**Profitez du programme de *Choice Hotel***  
**Numéro d'identification client # 00622380**  
**pour réserver et économiser !**

<https://fnq.ca/renouvellement-de-lentente-avec-choice-hotels/>

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION

## INSCRIPTION

- Le fichier des inscriptions est disponible sur le site temporaire de la Fédération : [Calendrier des compétitions](#)
- Ce fichier devra être obligatoirement déposé en utilisant le lien disponible sur le calendrier des compétitions sous **ENVOI des inscriptions**
- Il est de la responsabilité du club de vérifier la validité des données avant de déposer les inscriptions en ligne.

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

- 16 juin 2025, 23h59

## FRAIS D'INSCRIPTION

- 9,90\$ + taxes (11,39\$ taxes incluses) de frais fixes de participation par athlète
- 76.60\$ + taxes (88,19\$ taxes incluses) par athlète incluant toutes les épreuves individuelles et de relais
- Le paiement devra être remis au bureau de l'administration avant le début de la compétition  
*Veillez faire le chèque à l'ordre de : Club Aquatique Saint-Eustache*

## INSCRIPTION TARDIVE ET CHANGEMENTS AUX INSCRIPTIONS

- Après le 16 juin 2025
  - Les frais totaux d'inscription pour inscriptions tardives d'un athlète ou d'un club seront facturés **au double du tarif régulier**.
  - **Chaque changement** autre que des retraits/forfaits déclarés sur des inscriptions déjà soumises sera chargé 25 \$ (ajout d'épreuve, changement de temps d'inscription, etc.)
- Après le 23 juin 2025
  - Il sera encore possible d'inscrire un club ou un athlète, cependant les frais d'inscription **seront triplés**.
  - **Chaque changement** autre que des retraits/forfaits déclarés sur des inscriptions déjà soumises sera chargé 50 \$ (ajout d'épreuve, changement de temps d'inscription, etc.)

***À partir du mercredi 25 juin 2025 à MIDI, aucun ajout ou changement ne sera accepté, les inscriptions sont considérées comme définitives.***

### ***\*Pénalités pour défaut d'inscription***

- Pour un nageur non inscrit conformément dans une catégorie admissible dans le site national d'inscription et ayant participé à une compétition :
  - Le club d'appartenance du nageur aura l'obligation de l'inscrire dans la catégorie appropriée dans les 5 jours suivants **et** une pénalité de 50 \$ par nageur fautif sera envoyée au club.
  - Le comité organisateur ayant accepté dans son événement un nageur non-inscrit recevra une pénalité de 100\$ par nageur fautif.
- Pour un nageur ayant participé à une compétition en étant inscrit dans une catégorie inappropriée :
  - La FNQ procédera à son changement de statut au moment où elle reçoit le rapport de validation de Natation Canada. Le nageur sera inscrit comme nageur compétitif.
  - Des frais administratifs de 20 \$ seront facturés par la FNQ pour le changement de catégorie.